

N.1793.2.20

aujourd'huy , vingt du mois de fevrier mil sept cent quatre vingt treize l'an deuxieme de la republique francaise , a huit heure du matin pardevant moi louis joseph delatour membre du conseil general de la commune de wizerne , élu le deux de decembre dernier , pour dresser les actes destinés a constater les naissances, mariages, et decés des citoyens ont comparu en la salle publique de la maison commune charle etienne Benoit dufay manouvrier domicilié dans ladite municipalité de wizerne lequel assisté de louis Valentin montheron chirurgien agé de soixante trois ans, et jacque lemoine clercq de cette paroisse, agé de vingt trois ans, domicilié tous deux dans la municipalité de wizerne , departement du pas de calais, a déclaré a moi louis joseph delatour officier public, que anne francoise Waterlot son epouse en legitime mariage , est accouchée cejour d'huy vingt du present moi de fevrier a six heure du matin dans sa maison situé a wizernes, d'un enfant mâle , quil ma présenté et auquel il a donné le prenom de charle étienne , d'après cette declaration que les citoyens louis valentin montheron, et jacque le moine , ont certifié conforme a la verité, et la representation qui ma été faite de l'enfant denommé, j'ay redigé en vertu des pouvoirs qui me sont delegués, le présent acte, que charle etienne Benoit dufay pere de l'enfant, et les deux temoins, louis valentin montheron, et jacque le moine, ont signé avec moi, excepté, charle etienne benoit dufay pere de l'enfant, nous a déclaré ne scavoir ecrire de ce interpellé

fait a la maison commune de wizerne le jour mois
et an cidessus / .

Lemoine

l. v. motheron of.m.

*Delatour officier
public*